

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes
Nièvre et Somme
1, allée des quarante
Parc d'Activités des Hauts du
Val de Nièvre – BP 30214
80420 FLIXECOURT

Tél : 03.22.39.40.40

OBJET :

Tableau des emplois
permanents

Date de convocation :
5 mars 2024

Date de séance :
14 mars 2024

Date d'affichage :
22 mars 2024

Membres en exercice : 55

Membres présents : 35

Membres votants : 40

Jours et heures d'ouverture :
du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h00
de 13h30 à 17h00
du vendredi de 8h30 à 12h00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle le chiffon rouge - RUE P. ERMENAULT – à FLIXECOURT, sous la présidence de Monsieur Philippe FRANCOIS.

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, CERNEY, ALEXANDRE, Mrs DE LIMERVILLE, HERBETTE, MOREL, FOURCROY, DELASSUS, ALEXANDRE, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, DELAFOSSE, COLOMBEL, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD,

Etaient absents, excusés :

Mmes CAPRON, LICOUR, LEMAIRE,
Mrs PINCHON, LEITAO, VIGNON, POISSON, LEULIER, LOGNON, GUILLOT, MAUGER, MADANI BUTIN, BLAIZEL, TIRMARCHE, CARLE, BOULLET, DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC D, LEBLANC JM.

M POISSON donne pouvoir à M FRANCOIS
M MAUGER donne pouvoir à M CARPENTIER
Mme LEMAIRE donne pouvoir à M WALIGORA
M DUCROTOY donne pouvoir à Mme CERNEY
M GROSSEL donne pouvoir à Mme ALEXANDRE

Secrétaire de séance : M MOREL

La séance étant ouverte,

Vu l'article L 2313-1 du Code général des Collectivités territoriales

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires pour la Fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Somme en date du 12 mars 2024,

Il est rappelé au Conseil communautaire que le Statut de la Fonction publique territoriale pose comme principal outil de gestion des ressources humaines le tableau des emplois, soumis par délibération au Conseil communautaire, après consultation du Comité Social Territorial en ce qui concerne les suppressions de postes.

En effet, si l'Autorité territoriale, qui est investie du pouvoir de nomination, est compétente pour prendre les décisions individuelles relatives aux agents, dont le recrutement, l'assemblée délibérante est compétente quant à elle pour créer, supprimer ou modifier les emplois.

En ce qui concerne les suppressions de poste, le Conseil communautaire se prononce après saisine et avis du Comité Social Territorial, rattaché au Centre de Gestion de la Somme compte tenu des effectifs de la Communauté de communes.

De façon à arrêter un tableau des emplois / grades (classés par filières) pour l'année 2024 et jusqu'au prochain changement au sein des effectifs, le Président propose en annexe le tableau des emplois global mis à jour, en différenciant :

- le tableau des emplois permanents occupés par des fonctionnaires
- le tableau des emplois permanents occupés par des agents contractuels permanents

Ce tableau fixe la situation actuelle des emplois permanents, et intègre également la création de deux postes :

- **1 économe de flux, intégré dans le tableau des emplois permanents occupés par des fonctionnaires, à temps complet, adossé au grade d'Ingénieur territorial, et dont les missions seront principalement les suivantes :**

Sous la responsabilité de Directeur des Services Techniques, l'économe de flux a pour missions d'impulser et de piloter la rénovation énergétique du patrimoine public communal et intercommunal, ce qui comprend notamment :

- La réalisation de pré-diagnostic et recherche de solutions techniques d'amélioration des performances des bâtiments, l'analyse des données énergétiques issues du patrimoine public, la proposition d'actions à entreprendre et la promotion des énergies renouvelables dans les scénarios d'évolution,
- L'assistance au montage de projets visant l'efficacité énergétique ou l'utilisation des énergies renouvelable, l'évaluation du coût des opérations et du potentiel d'économie d'énergie et de Gaz à effet de serre, le montage du dossier financier des opérations et des dossiers de demandes de subventions,
- L'accompagnement de la mise en œuvre du programme ACTEE+ : suivi des audits, accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets, suivi administratif et financier du dispositif ACTEE,
- L'accompagnement (par la voie de mise à disposition optionnelle) des communes de la CCNS dans la réalisation de leur projet de rénovation énergétique des bâtiments scolaires jusqu'au déroulement du chantier,
- Le suivi des consommations des fluides et leur analyse,
- La gestion des contrats d'énergie et le suivi de l'évolution de la facturation, et propositions de solutions plus économiques pour optimiser les installations existantes,
- Le développement des énergies renouvelables en lien avec les objectifs et la stratégie du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial),
- La mise en place de contrat de maintenance pour la gestion et l'entretien des bâtiments de la CCNS,
- Des missions de communication et de sensibilisation des utilisateurs des bâtiments communaux/intercommunaux sur les économies d'énergie ainsi que les enjeux environnementaux.

La création de ce poste au sein de la CCNS avec une mise à disposition pour l'accompagnement des communes volontaires dans la rénovation énergétique des bâtiments scolaires permettra d'être subventionné à hauteur de 80% par la FNCCR pendant 3 à 5 ans.

- 1 Chargé de gestion Ressources Humaines, intégré dans le tableau des emplois permanents occupés par des fonctionnaires, à temps complet, adossé au grade de Rédacteur territorial, et dont les missions seront principalement les suivantes :

Sous la responsabilité de la DGS et de la DGA, mettre en œuvre et suivre :

- La gestion de la paie et des éléments de carrière
- Le suivi des instances représentatives RH
- Le suivi du plan de formation, des congés, des absences (...)
- La mise en œuvre des différents règlements RH

Il est rappelé aux membres du Conseil communautaire que compte tenu de la fermeture du Guichet Emploi Intercommunal en février 2024, un poste permanent adossé au grade de Rédacteur principal 2^{ème} classe, occupé par un agent contractuel, doit être supprimé.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le tableau des emplois permanents de la Communauté de communes Nièvre et Somme tel que présenté en annexe,
- PRECISE que les précédentes délibérations fixant le tableau des emplois sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération,
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades sont inscrits au budget de l'exercice en cours,
- CHARGE le Président de la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par Délégation,
Le Vice-Président,
Philippe FRANCOIS



Philippe François

Le Vice-Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 21 mars 2024 et de sa publication le 22 mars 2024.



Philippe François